



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de règlement 660-2024 amendant le règlement du plan d'urbanisme 557-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 660-2024 amendant le règlement du plan d'urbanisme n° 557-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 12 février 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement n° 660-2024 amendant le règlement du plan d'urbanisme n°557-2017, par la résolution 2024-02-060, visant à identifier les parties du territoire sujettes aux îlots de chaleur urbains et de réduire leurs effets;
- 2- Conformément à la loi, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement sera tenue le 4 mars 2024 à 18 heures au centre communautaire, situé au 130 rue Principale ;**
- 3- En résumé, ce projet de règlement a pour objet :
 - D'identifier les parties du territoire de la Municipalité qui sont sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.Le but de ce règlement est d'inclure :
 - Une carte indiquant l'emplacement des îlots de chaleur urbains (voir l'annexe I);
 - Des orientations concernant la réduction des effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur urbains;
- 4- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site WEB de la municipalité, à la section « Municipalité-Règlements municipaux-Urbanisme ».**

À la suite de la consultation publique, le conseil municipal pourra adopter lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 le règlement 660-2024, amendant le règlement du plan d'urbanisme 557-2017;

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19^{ième} jour du mois de février 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 19 février 2024, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^{ième} jour du mois 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



ANNEXES DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 660-2024

ANNEXE I

Carte des îlots de chaleur urbains

